

Secteur du lin et du chanvre: organisation commune des marchés (OCM)

2003/0275(CNS) - 10/02/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Joseph DAUL (PPE-DE, F) sur l'organisation commune des marchés du lin et du chanvre, le Parlement européen soutient la proposition de la Commission tout en adoptant deux amendements pour donner davantage de flexibilité aux États membres dans l'application des quantités garanties maximales. Il demande qu'à la fin de chaque année, les quantités nationales garanties non utilisées soient réparties par la Commission entre les États membres où la production a dépassé les quantités nationales garanties. Cette redistribution est proportionnelle aux quantités nationales garanties des États membres où il y a eu dépassement.